



Adresse de la Commission exécutive fédérale
réunie le 8 février 2018 aux syndicats de la Fédération

22 mars 2018

Journée de grève et de manifestations

**convoquée par l'intersyndicale Fonction publique
CGT, FO, SUD, FSU, CFE-CGC, CFTC, FAFP.**

**Une offensive sans précédent contre les fonctionnaires
et le service public**

La CEF, qui constate une montée des luttes revendicatives tant nationales (les EHPAD, l'enseignement supérieur, la pénitentiaire) que locales, invite les syndicats à mettre en discussion dans leurs instances le mot d'ordre suivant : **faire converger toutes les initiatives locales prévues ou possibles du mois de mars sur la date du 22 mars ainsi que décaler les réunions prévues ce jour-là**. Consacrons, dès à présent, nos heures d'informations syndicales, nos bulletins, tracts, à sensibiliser les collègues, à faire de la journée du 22 mars un événement à la hauteur de ce qui est nécessaire.

Les annonces de Macron-Darmanin nous imposent de construire le rapport de force, c'est pourquoi il est de notre responsabilité de faire du 22 mars un pas significatif dans la construction de la riposte nécessaire.

Pour avancer, le gouvernement et ses soutiens prennent en exemple la « méthode » appliquée pour faire passer les ordonnances contre le Code du travail et appellent les syndicats à la concertation... pour avaliser les plans destructeurs ! En ce qui nous concerne, nous considérons que l'extrême brutalité des déclarations de Darmanin-Macron place les fonctionnaires en état de légitime défense. La démolition du statut et du paritarisme, cela n'est pas négociable !

La réalité c'est qu'adoptant la méthode Macron, de plus en plus d'élus convoquent les CT, les instances paritaires, avec des points non négociables. Les CHSCT sont ouvertement dans le collimateur. Tout cela n'en doutons pas préfigure l'instauration des CSE (Comité social et économique) dans la fonction publique avec un statut à la carte, c'est-à-dire plus de statut du tout.

La réalité, c'est que partout les accords favorables sur le temps de travail sont remis en cause (passage aux 1607 heures), partout les conditions de travail s'aggravent, les pressions, cadences, tensions dans les services augmentent au rythme des suppressions de poste et des mutualisations de services, des externalisations, des fusions de collectivités ...

La CEF soumet aux syndicats de la fédération les revendications suivantes, qui seront au centre de la journée du 22 mars :

=> Offensive contre notre statut de fonctionnaire, précarisation accrue des contractuels

Face aux déclarations brutales de Darmanin-Macron le 1^{er} février (plan de départs volontaires, généralisation des contractuels, individualisation des salaires, des carrières, primes à la tête du client, assujettissement des fonctionnaires aux politiques...) nous réaffirmons et réaffirmerons le 22 mars :

Maintien et renforcement de la gestion collective des fonctionnaires et du droit à la carrière à l'opposé des mesures du protocole PPCR imposé par le gouvernement, la mise en place de grilles indiciaires qui permettent une évolution de carrière sur au moins deux grades, pour un plan de résorption de la précarité dans la fonction publique, abrogation du RIFSEEP, le dégel et augmentation du point d'indice avec rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis 7 ans ! Le rétablissement de la cotisation à 1% CNFPT, des dispositions contraignantes pour faire respecter l'égalité professionnelle. Non à l'augmentation du temps de travail ! Non à l'application du jour de carence pour les fonctionnaires !

=> Offensive contre le salaire différé socialisé et remise en cause du bulletin de salaire

Face à la disparition des éléments du salaire brut qui préfigure la volonté de Macron d'instaurer un régime unique de retraite par point, nous réaffirmons et réaffirmerons le 22 mars :

Maintien de la CNRACL, abrogation de l'impôt CSG, retour à la sécurité sociale de 1945 !

=> Offensive contre nos services publics

Face à l'opération CAP 2022 qui prétend instaurer des « transferts au secteur privé, voire des abandons de missions », face à l'annonce d'un véritable plan social de 70 000 suppressions de poste dans la FPT, nous réaffirmons et réaffirmerons le 22 mars :

Les services publics sont notre bien commun. Ils n'ont pas vocation à être rentables. Maintien de tous les services, aucune suppression de poste, non à toute mobilité forcée !

La CEF note avec satisfaction que d'autres fédérations de la CGT pourraient rejoindre, sur leurs propres revendications, la date proposée par les fédérations de fonctionnaires.

22 mars : Et si on y allait tous ensemble ?

Pour la CGT, le 22 mars marquera également une étape essentielle dans la campagne des élections professionnelles. Nous serons alors à 5 mois (sans compter juillet-août) du dépôt des listes. À nous de marquer notre campagne électorale par ce que nous sommes : un syndicat qui revendique, un syndicat de résistance, un syndicat de lutte. C'est sur ce terrain-là que nous attendent nos collègues.

Les CSD sont invitées à faire remonter à la permanence fédérale toutes les initiatives qui seront prises dans le cadre de la préparation et de l'organisation de la journée du 22 mars.